

**Conseil conjoint Commune CPAS**  
**Séance du lundi 29 novembre 2021 - 19h00 - En présentiel**  
**Note de synthèse**

**Séance publique**

**1. Relation Commune - CPAS - Présentation du rapport 2021 sur les synergies Commune – CPAS**

Il est demandé au Conseil communal et au Conseil de l'Action sociale, réunis conjointement, de prendre connaissance, de débattre et le cas échéant d'amender le Rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre public d'action sociale.

Le projet de rapport, établi conjointement par le directeur général de la commune et celui du CPAS a d'abord été présenté au comité de concertation Commune - CPAS lequel a usé de sa faculté de modification.

Conformément à l'article 26bis §6 alinéa 3 de la Loi des CPAS, ce projet de rapport doit ensuite être présenté et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale au cours de laquelle des modifications peuvent être apportées.

Le rapport est ensuite adopté par chacun des conseils.

Une projection de la politique sociale locale est également présentée en cette même séance (voir point ci-après).

Le rapport annuel 2021 sur les synergies entre la Commune et le CPAS de JEMEPPE s/S comprend les éléments suivants :

1. Un commentaire explicatif tenant lieu de tableau de bord des synergies réalisées et en cours ;
2. Une grille qui évalue le niveau de rassemblement des services de support ; cette grille est appelée matrice de coopération ;

---

**2. Relation Commune - CPAS - Présentation de la Projection de la Politique sociale 2022**

Conformément à l'article 26 bis §6 alinéa 3 de la Loi organique des CPAS, concomitamment à la présentation et à la discussion en séance conjointe du projet de rapport annuel sur les synergies entre la Commune et le Centre public d'action sociale, une projection de la politique sociale locale est également présentée en cette même séance. Il est demandé aux conseils réunis conjointement d'en prendre connaissance.